

13,968 kg of ice cream and 735 kg of yoghurt were issued in 1998.

### 3) Margarine

The margarine TRQ was implemented on January 1, 1995. The import access level for 1998 was 6,348,800 kg. Within access commitment permit issuance totalled 404,428 kg.

### 4) Beef and Veal

The restrictions imposed on imports of non-NAFTA beef and veal imposed under the *Meat Import Act* were converted to a TRQ on January 1, 1995. The restrictions apply to all imports of fresh, chilled and frozen beef and veal imported from non-NAFTA countries; the TRQ level is fixed at 76,409 tonnes. For 1998, 35,000 tonnes were set aside for imports from Australia and 29,600 were set aside for import from New Zealand. The balance of the TRQ of 11,809 tonnes, was set aside for imports from all other countries including Australia and New Zealand, once their country-specific reserves were filled.

For 1998, 75% of the import access quantity, or 57,307 tonnes, was allocated to processors, and retailer-processors on the basis of the amount of non-NAFTA beef and veal processed by applicants in their own facilities in the period November 1, 1996 to October 31, 1997. The balance of the import access level, or 19,102 tonnes, was allocated, to distributors on the basis of their sales of non-NAFTA beef and veal in the same period.

besoins du marché canadien. Des licences supplémentaires d'importation pour réexportation ont été accordées pour 13 968 kg de crème glacée en 1997 et 735 kg de yogourt en 1998.

### 3) Margarine

Le contingent tarifaire pour la margarine a été introduit le 1<sup>er</sup> janvier 1995. Le niveau d'engagement d'accès était de 6 348 800 kg pour 1998. Les licences d'importation sous régime d'accès délivrées ont totalisé 404 428 kg.

### 4) Boeuf et veau

Les restrictions imposées, en vertu de la *Loi sur l'importation de la viande*, sur le boeuf et le veau importés de pays non-ALENA ont été converties en contingent tarifaire le 1<sup>er</sup> janvier 1995. Les restrictions s'appliquent à toute viande de boeuf et de veau fraîche, réfrigérée ou congelée importée de pays non-ALENA; le niveau du contingent tarifaire est fixé à 76 409 tonnes. En 1998, 35 000 tonnes ont été réservées aux importations depuis l'Australie et 29 600 tonnes aux importations depuis la Nouvelle-Zélande. Le reste du contingent (11 809 tonnes) a été réservé aux importations en provenance de tous les autres pays, y compris l'Australie et la Nouvelle-Zélande une fois leurs parts pleinement utilisées.

Pour 1998, 75 % de la quantité pouvant être importée, ou 57 307 tonnes, ont été alloués aux transformateurs et aux détaillants-transformateurs en fonction de la quantité de boeuf et de veau hors ALENA qu'ils ont transformée dans leurs propres installations pendant la période du 1<sup>er</sup> novembre 1996 au 31 octobre 1997. Les 19 102 tonnes restantes ont été allouées aux distributeurs en fonction de leurs ventes de boeuf et de veau hors ALENA pendant la même période.